

Plan d'action de politique étrangère de la Suisse pour la prévention de l'extrémisme violent



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des
affaires étrangères DFAE

Table des matières

Préface	4
----------------	----------

1 Introduction	6
-----------------------	----------

2 Objectifs	8
--------------------	----------

3 Champs d'action	9
Champ d'action n° 1 : participation à la définition des politiques de PEV et au renforcement des compétences dans ce domaine	9
Champ d'action n° 2 : acquisition et développement des connaissances contextuelles	10
Champ d'action n° 3 : dialogue et prévention des conflits	11
Champ d'action n° 4 : promotion de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et de l'état de droit	12
Champ d'action n° 5 : implication des communautés concernées, renforcement du rôle des jeunes et des femmes	15
Champ d'action n° 6 : éducation, formation, développement des capacités et promotion de l'emploi	17
Champ d'action n° 7 : communication stratégique, Internet et réseaux sociaux	18

4 Priorités stratégiques : les jeunes, les femmes et la Genève internationale	20
--	-----------

Préface

Unis contre le terrorisme

Ouagadougou, Tunis, Istanbul, Bruxelles, Lahore, et bien d'autres cités encore. Les actions terroristes se sont multipliées en ce début d'année. Elles mettent les autorités nationales et internationales devant un redoutable défi : améliorer la protection des citoyens en renforçant la lutte contre l'extrémisme violent sans tomber dans une paranoïa sécuritaire dans laquelle souhaitent nous emmener les poseurs de bombes. C'est précisément de ces défis dont il est question à la Conférence de Genève sur la prévention de l'extrémisme violent.

En Suisse même, le dispositif de lutte contre l'extrémisme violent a déjà été renforcé. Le Conseil fédéral a adopté en septembre dernier une stratégie de lutte contre le terrorisme. Le gouvernement a également pris connaissance du deuxième rapport sur la lutte contre le terrorisme à motivation djihadiste en Suisse et rappelé l'importance des structures locales et cantonales pour lutter contre la radicalisation. Enfin, mi-décembre, le Conseil fédéral a décidé de créer 86 postes dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

Lors de la Conférence de Genève, première du genre organisée par le Nations Unies en partenariat avec la Suisse, le Département fédéral des affaires étrangères présentera



son plan d'action pour lutter, par la prévention, contre l'extrémisme violent. Le terrorisme ne se combat pas uniquement sur le terrain où il s'exprime mais aussi préventivement dans les pays où faute de perspectives d'avenir, les jeunes sont fragiles et susceptibles de succomber aux sirènes de l'extrémisme violent.

La Suisse renforcera ainsi ses programmes dans les pays à contextes fragiles en ciblant particulièrement ses aides aux femmes et aux jeunes. Comme elle le fait déjà, par exemple à travers un projet dans des quartiers de Tunis qui encourage le dialogue avec les jeunes ou en augmentant de 50 pour cent les moyens consacrés à des projets tels que ceux qui ont permis, ces dernières années, de donner une formation professionnelle à plus de 300 000 jeunes dans le monde.

Genève doit être un signal fort émis par la communauté internationale contre le terrorisme sous toutes ces formes. Il n'y a pas de recette miracle mais si les Nations resserrent encore les liens et élaborent des stratégies pour lutter à court mais aussi à long terme contre le terrorisme, un pas important aura été fait.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Burkhalter', with a long horizontal line extending to the right.

Didier Burkhalter
Conseiller fédéral

1 Introduction

Les situations d'instabilité et de violences armées se sont multipliées dans diverses régions du monde. Les conflits, la recrudescence des groupes terroristes, les tensions géopolitiques et confessionnelles ainsi que la mauvaise gouvernance et la faiblesse des institutions font partie des facteurs qui en sont à l'origine, avec pour conséquences des violences persistantes, surtout à l'encontre des populations civiles, une grande urgence humanitaire et une absence de perspectives, auxquelles s'ajoute désormais la crise des réfugiés et des migrants. Dans ce contexte, les actions de prévention de l'extrémisme violent (PEV) comme élément clé de la lutte contre le terrorisme revêtent une importance de plus en plus cruciale. Ces initiatives ont pour but d'éliminer ce qui fait le terreau de l'extrémisme violent en renforçant la capacité des individus et des communautés à lui résister. Elles impliquent d'apporter un soutien aux Etats et aux groupes de population concernés pour les aider à instaurer des conditions dans lesquelles personne ne sera tenté de céder à la violence pour des motifs politiques ou idéologiques ou de se laisser enrôler par des extrémistes violents.

La prévention de l'extrémisme violent fait partie des priorités de la politique étrangère de la Suisse qui, forte de sa culture du compromis, s'attache à prôner le dialogue et la recherche de solutions qui conviennent à tous en faisant valoir le respect des règles

démocratiques, des droits de l'homme et des principes humanitaires ainsi que le règne et la primauté du droit. La prévention de l'extrémisme violent cristallise une somme d'enjeux, qui concernent à la fois la paix, la sécurité, le développement durable, l'état de droit et les droits de l'homme. Par son engagement dans ces différents domaines au titre de sa politique étrangère, la Suisse contribue à lutter contre l'extrémisme violent en s'attaquant à ses racines et aux circonstances qui l'attisent. L'approche visant à traiter ses causes directes et structurelles passe par une mobilisation de longue haleine dans des contextes de conflit armé, de transition et de fragilité. La Suisse entend

- » prendre part à la définition des politiques ainsi qu'à l'élaboration et au développement des normes et des pratiques destinées à prévenir l'extrémisme violent et
- » intervenir sur le plan opérationnel avec des programmes et des projets de coopération internationale à long terme tant *spécifiques* à la PEV que *liés* à cette thématique, en se concentrant sur les contextes fragiles et en appliquant le principe du « *Do no harm* » (ne causer aucun préjudice), dans une optique qui se veut sensible aux situations de conflit.

Le présent plan d'action s'inscrit dans le cadre des efforts de PEV engagés par la com-

munauté internationale. Dans sa conception, il s'inspire de la prévention de l'extrémisme violent telle qu'elle a été définie par les Nations Unies dans un plan d'action soumis par le secrétaire général en 2015¹. Celui-ci doit notamment permettre de conforter les piliers n° 1 (éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme) et n° 4 (garantir le respect des droits de l'homme pour tous et l'état de droit dans le cadre de la lutte contre le terrorisme) de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (2006). La Suisse s'engage aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral pour promouvoir une prévention accrue de l'extrémisme violent en coopérant avec les gouvernements, les or-

ganisations et enceintes internationales ainsi que les acteurs non étatiques, y compris les représentants de la société civile et du secteur privé ainsi que de groupes armés.

Après avoir énoncé les objectifs, ce plan d'action définit les différents champs d'intervention de la Suisse dans le cadre de son engagement pour la PEV. C'est sur cette base qu'il fixe ensuite les priorités stratégiques multisectorielles auxquelles la Suisse accordera la plus haute importance au titre de sa démarche de prévention de l'extrémisme violent. Ainsi, au moyen de mesures *spécifiques* à la PEV, la Suisse aura notamment à cœur de soutenir et de conforter les jeunes et les femmes, qui sont non seulement des victimes d'actes d'extrémisme violent mais aussi des acteurs essentiels en matière de prévention. Il s'agit aussi de promouvoir et de renforcer le rôle déjà important que joue la « Genève internationale », où sont basées de nombreuses plateformes et organisations qui, dans le cadre de leurs mandats et de leurs initiatives, apportent une contribution significative à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent.

1 Selon l'ONU, il convient de distinguer deux catégories de facteurs d'extrémisme violent : ceux qui poussent vers l'extrémisme violent (les conditions qui le favorisent et le contexte dans lequel il se produit) et ceux qui attirent (motivations individuelles et processus jouant un rôle déterminant dans le passage des idées abstraites et du mécontentement à l'action violente). Le Plan d'action des Nations Unies pour la prévention de l'extrémisme violent recense et décrit les facteurs suivants : absence de perspectives socioéconomiques ; marginalisation et discrimination ; mauvaise gouvernance et violations des droits de l'homme et de l'état de droit ; conflits prolongés et non réglés ; radicalisation en prison ; parcours et motivations personnels ; victimisation et mécontentement collectif ; déformation et détournement de croyances et d'idéologies politiques et exagération des différences ethniques et culturelles ; rôle des dirigeants et des réseaux.

2 Objectifs

La Suisse se mobilise pour éradiquer les causes directes et structurelles de l'extrémisme violent au niveau des personnes et des groupes. A cet effet, elle a recours aux instruments éprouvés dont elle dispose dans des domaines tels que la sécurité humaine, la promotion de la paix et du respect des droits de l'homme, la coopération au développement et la sécurité internationale. La Suisse entend favoriser le développement de sociétés inclusives, où les citoyens peuvent vivre à l'abri de la peur et du besoin tout en cultivant les valeurs fondamentales que sont les droits de l'homme, la paix, la tolérance ainsi que le respect de la diversité et des principes de l'Etat de droit. Grâce aux efforts qu'elle déploie pour faciliter le dialogue, assurer la gestion et la transformation des conflits, promouvoir la bonne gouvernance, les droits de l'homme et l'état de droit, mais aussi pour intégrer les groupes marginalisés, les jeunes et les femmes, améliorer la formation et l'emploi et réduire les inégalités socio-économiques, la Suisse conforte la confiance des citoyens dans leurs institutions, ouvre de nouveaux horizons et contribue ainsi à l'élimination des facteurs sociopolitiques qui conduisent à l'extrémisme violent.

Concentrant son action sur les contextes fragiles, avec pour tout premier objectif de renforcer la sécurité humaine et la « liberté de vivre à l'abri de la peur », la Suisse privilégie les initiatives en faveur des populations vulnérables, particulièrement exposées au risque d'être intimidées ou attirées par l'extrémisme violent, afin de les gagner à la cause de la prévention.

3 Champs d'action

Les activités prévues au titre de ce plan d'action de politique étrangère sont décrites et classées dans sept champs d'action. S'inspirant de ceux définis dans le Plan d'action des Nations Unies pour la prévention de l'extrémisme violent, ils sont décomposés en objectifs assortis d'axes d'intervention concrets (opérationnalisation) ou en une série d'objectifs dérivés accompagnés de mesures correspondantes.

Champ d'action n° 1 :

participation à la définition des politiques de PEV et au renforcement des compétences dans ce domaine

Objectif

Compte tenu de la portée universelle de l'ONU, les normes de PEV développées à son niveau reflètent l'engagement de l'ensemble de la communauté internationale. En son sein ainsi que par le biais des enceintes et organisations multilatérales et (sous-)régionales auxquelles elle participe, la Suisse contribue à l'élaboration de politiques, de normes et de bonnes pratiques de prévention de l'extrémisme violent, y compris au titre de la lutte contre le terrorisme par la prévention, tout en œuvrant au renforcement des compétences des acteurs natio-

naux et locaux dans ce domaine. A travers des échanges de méthodes et d'expériences, notamment, elle joue un rôle actif dans la conception de stratégies politiques de prévention ciblées et dans le développement d'une perception globale du phénomène. A cet égard, il est important d'adapter les politiques, les normes et les bonnes pratiques aux différents types de défis à relever afin de mieux les ancrer dans le contexte et de faciliter leur mise en œuvre effective aux échelons régional, national et, surtout, local.

Opérationnalisation

- » Au sein de l'ONU, la Suisse s'attache à promouvoir la mise en application du Plan d'action des Nations Unies pour la prévention de l'extrémisme violent, par exemple en organisant des conférences et des réunions.
- » En outre, la Suisse contribue à la définition de politiques, de normes et de bonnes pratiques dans le cadre du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (*Global Counterterrorism Forum* (GCTF)), qui a déjà permis de concevoir plusieurs instruments de base dans ce domaine.
- » Elle prend également part à la formulation de lignes politiques au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), du Conseil de l'Europe, de

l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et d'autres instances régionales et sous-régionales.

- » De plus, la Suisse apporte son soutien à des acteurs régionaux informels (société civile, chercheurs, professionnels, parties prenantes traditionnelles, etc.) dans la mise en place d'un environnement politique, de normes et de pratiques favorables, ce qui permet aussi une meilleure adaptation aux réalités locales ainsi qu'une responsabilisation accrue des populations concernées.
- » Elle œuvre également en faveur du renforcement des capacités de ses partenaires sur place en misant essentiellement sur l'approche qui est la sienne en matière de prévention de l'extrémisme violent : garantir le respect des droits de l'homme et l'égalité des sexes tout en intégrant la dimension politique de l'extrémisme violent.
- » Enfin, au niveau national comme local, la Suisse soutient les activités destinées à promouvoir l'implication active de la société civile.

Champ d'action n° 2 : acquisition et développement des connaissances contextuelles

Objectif

les activités et les initiatives prévues se fondant sur l'état actuel des connaissances et

des expériences, il conviendra de les adapter en permanence en fonction des nouveaux acquis. Il s'agira notamment d'arriver à mieux appréhender les causes directes et structurelles de l'extrémisme violent dans des contextes spécifiques afin d'identifier des angles d'approche concrets en matière de prévention et de concevoir des mesures aussi ciblées que possible (l'objectif étant de définir des politiques et des programmes fondés sur des données probantes).

Opérationnalisation

» La Suisse entend conduire ou soutenir des activités d'analyse du contexte et des causes de l'extrémisme violent à un niveau local, régional et international. A cet égard, il conviendra d'aider les institutions de recherche appliquée, notamment à Genève ou sur place. Dans cet esprit, la Norvège et la Suisse apportent déjà leur contribution à une étude consacrée aux fondements du processus de radicalisation chez les enfants et les adolescents de Bosnie et Herzégovine. En 2015, la Confédération a également financé une étude sur les facteurs de radicalisation djihadiste en Suisse.

» La Suisse agit aussi au niveau de la conception et de l'organisation de formations. Elle apporte son appui ou participe directement à des programmes de partage d'expériences et d'enseignements en matière de prévention de l'extrémisme violent, notamment par l'intermédiaire d'organismes et d'instituts compétents dans ce domaine, qu'ils soient à Genève (comme

le Centre de politique de sécurité, Genève (GCSP)) ou *in situ*.

- » La Suisse encourage les échanges internationaux entre experts en recherche, en politique et en pratiques de développement consacrées à la formation professionnelle comme instrument d'éradication des causes profondes de la radicalisation. En mars 2016, elle a organisé un séminaire sur ce sujet à Genève.
- » La Suisse est engagée dans une démarche de sensibilisation avec pour objectif d'analyser les facteurs politiques à l'origine de l'extrémisme violent, en intégrant également la dimension de genre.

Champ d'action n° 3 : dialogue et prévention des conflits

Les processus de dialogue ainsi que de gestion et de transformation des conflits permettent de résoudre les situations d'exclusion politique et sociale susceptibles de conduire à la violence armée et à l'extrémisme violent. La Suisse apporte ainsi sa contribution à une meilleure intégration sociale et politique.

Règlement et transformation des conflits armés

Objectif dérivé et opérationnalisation

À l'aide des instruments appropriés mis en œuvre par la Suisse au titre de sa politique de paix, il s'agit de promouvoir le règlement et la transformation des conflits armés qui favorisent le développement de l'extrémisme violent.

- » Le soutien aux processus politiques de paix à vocation inclusive ou aux médiations destinées à régler les conflits politiques peuvent contribuer à réduire les risques de dérive vers l'extrémisme violent.
- » Avec ses programmes de développement à long terme, la Suisse contribue à accroître la capacité de résistance aux crises des sociétés évoluant dans un contexte fragile et à promouvoir des mesures et initiatives de règlement pacifique des conflits. Elle aide les gouvernements à appréhender rapidement les autres signes de tension et œuvre ainsi au renforcement des institutions régionales et locales confrontées à des menaces de conflit afin de restaurer la confiance des citoyens à leur égard (notamment dans le secteur de la sécurité). Par ailleurs, elle soutient les efforts déployés par les gouvernements et la société civile en faveur de la démocratie et de la cohésion sociale.
- » La Suisse souhaite contribuer à la fois à endiguer les appels à la violence extrémiste et à prévenir les abus de rhétorique antiterroriste de la part d'acteurs étatiques. Dans le premier cas, il est important de collabo-

rer avec les personnalités religieuses qui jouissent d'une crédibilité auprès des militants pour les inciter à lutter contre l'extrémisme et à prôner la recherche de solutions politiques constructives. Dans le second, il s'agit d'intervenir auprès des nombreux gouvernements qui usent fréquemment d'un discours antiterroriste pour combattre de simples opposants politiques, les privant ainsi de leur légitimité et les condamnant à la résignation ou à la violence.

Dialogue politique inclusif

Objectif dérivé et opérationnalisation

la Suisse s'attache à promouvoir les processus de dialogue politique inclusifs pour contribuer à l'instauration d'une culture de la diversité et de la tolérance. Les problématiques en lien avec les idéologies radicales doivent faire partie des thèmes traités afin de réduire les risques d'évolution vers l'extrémisme violent.

- » La Suisse entend faire en sorte que les représentants étatiques et non étatiques (y compris les groupes armés, les organisations de la société civile, les réseaux de femmes et les acteurs politiques d'obédience religieuse) soient parties prenantes aux processus de dialogue inclusifs.
- » La Suisse s'emploie à promouvoir un élargissement du champ politique en encourageant l'intégration d'acteurs qui en sont souvent exclus, notamment les femmes et les jeunes qui appartiennent à des courants sociaux et politiques en lien avec une religion.

Champ d'action n° 4 : promotion de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et de l'état de droit

Des institutions publiques efficaces et transparentes, qui veillent à faire respecter et à protéger les droits fondamentaux et humains de tous ainsi que les principes de l'état de droit sont un rempart contre l'injustice, la marginalisation et, *in fine*, la radicalisation.

Promotion de la bonne gouvernance

Objectif dérivé et opérationnalisation

Il convient de promouvoir la bonne gouvernance par la mise en œuvre de réformes des institutions publiques, le renforcement des droits de l'homme (y compris la liberté de culte), la lutte contre la corruption, la décentralisation des administrations et l'implication de la société civile et de la population dans les prises de décisions d'intérêt général.

- » Un environnement plus inclusif, où les pouvoirs publics sont davantage à l'écoute des citoyens et où ces derniers, les organisations de la société civile et les médias peuvent entretenir un dialogue avec les autorités de l'Etat, est le gage d'une transparence et d'une responsabilisation accrues au sein de l'administration publique. L'évolution vers la démocratie passe par la mobilisation active des citoyens en faveur d'un mode de gouvernance transparent, responsable et inclusif, car ils ont la capacité d'amorcer des changements structurels

répondant aux besoins locaux et de consolider ainsi la démocratie. La Suisse apporte son soutien à de telles initiatives.

- » La Suisse soutient également les efforts entrepris pour garantir l'égalité d'accès aux prestations fournies par les autorités locales et mettre en place un cadre juridique clair. Il s'agit ainsi de rétablir la confiance des citoyens à l'égard de leurs représentants et des institutions publiques tout en apportant une contribution au processus d'instauration d'un Etat subsidiaire.
- » La Suisse fait valoir l'importance des élections (locales) (la participation politique pacifique en alternative à la violence) tout en encourageant les populations, en particulier les femmes et les jeunes, à y prendre part, et contribue à renforcer le rôle des commissions électorales, des médias d'information indépendants et des observateurs chargés de surveiller les élections.

Amélioration de la gouvernance dans le secteur de la sécurité

Objectif dérivé et opérationnalisation

Pour accroître la confiance des citoyens dans l'Etat, il faut promouvoir la bonne gouvernance et le contrôle démocratique des forces armées, de la police et des services de renseignement. Associée à un renforcement des droits de l'homme et à des mesures contre la discrimination et les abus (corruption, violences commises dans les prisons et par les forces de police), la réforme du secteur de la sécurité (*Security*

Sector Reform, SSR) apporte une contribution à la prévention de l'extrémisme violent.

- » La Suisse se mobilise en faveur d'une surveillance parlementaire du secteur de la sécurité, d'une plus grande transparence dans la communication publique, d'un renforcement des capacités criminalistiques déployées dans le cadre des poursuites pénales à l'encontre de tortionnaires et d'une amélioration des échanges entre les citoyens et l'appareil sécuritaire local. La Suisse fournit un soutien au Centre pour le contrôle démocratique des forces armées, Genève (DCAF), dont les compétences en matière de réforme du secteur de la sécurité sont universellement reconnues.
- » Dans les situations de relèvement après un conflit, il est important que la population puisse avoir (de nouveau) confiance dans les forces armées et de sécurité de l'Etat ainsi que dans leurs organes. C'est pourquoi la Suisse prend part aux débats portant sur le renforcement politique des réformes du secteur de la sécurité, ce qui fait partie intégrante des missions de maintien ou de consolidation de la paix menées à l'initiative de l'ONU, de l'OSCE et du Partenariat pour la paix (PPP).
- » La Suisse coopère avec des institutions politiques et des organismes de formation en vue d'identifier les défis actuels et de définir les solutions politiques et opérationnelles envisageables, mais aussi pour pouvoir conseiller ses partenaires (y compris sur place) en matière d'orientations politiques.

Promotion des droits de l'homme, du droit international humanitaire et de l'état de droit

Objectif dérivé et opérationnalisation

Il convient d'œuvrer à l'instauration d'un cadre propice à l'établissement de l'état de droit, et donc à l'application des droits de l'homme et du droit international humanitaire. D'une manière générale, le respect de l'état de droit est absolument crucial pour la prévention de l'extrémisme violent, et pour le maintien de la paix et de la sécurité. La garantie des libertés d'expression, de réunion, d'association et d'exercice des droits politiques et citoyens étant un préalable essentiel au développement de sociétés ouvertes, participatives et inclusives, elle constitue aussi un moyen de réduire et de prévenir les violences criminelles fondées sur des considérations politiques ou idéologiques. Il s'agit donc aussi d'accorder la plus haute importance à la liberté de croyance et de conscience, à la protection des minorités et à la lutte contre toutes les formes de discrimination, racisme compris. Dans cet esprit, la Suisse s'engage aussi à agir contre l'impunité et la corruption, contre la torture et les autres traitements cruels, inhumains ou dégradants infligés par les forces de l'ordre et contre les arrestations arbitraires ou les disparitions forcées, tout en se mobilisant en faveur de la protection des défenseurs des droits de l'homme et de la valorisation du rôle joué par la société civile. En outre, la Suisse a à cœur de veiller à ce que les opérations humanitaires (aide et protection) ne soient pas entravées par les mesures de lutte contre le terrorisme.

» Dans le cadre du GCTF, la Suisse s'engage en faveur de l'élaboration et de l'adoption de normes et de recommandations sur le thème de la justice juvénile dans la lutte contre le terrorisme afin que les besoins et les droits particuliers des enfants et des adolescents auteurs, témoins ou victimes d'actes de terrorisme puissent être pris en compte lorsque des procédures pénales sont engagées dans ce contexte. Elle estime qu'il faut privilégier la prévention, les mesures non carcérales, la réhabilitation et la réintégration.

» La Suisse apporte son appui à l'élaboration de lignes directrices visant à assurer la mise en œuvre de la résolution 2178 du Conseil de sécurité (mesures de lutte contre le terrorisme) dans le respect des droits de l'homme afin de prévenir les formes de radicalisation liées à une violation arbitraire de ces droits.

» La Suisse se mobilise pour lutter contre l'impunité, en particulier au niveau de la Cour pénale internationale, tout en prônant le renforcement des engagements internationaux en matière de traitement du passé, y compris en ce qui concerne les cas de responsabilité pour crime de guerre, crime contre l'humanité et génocide.

» La Suisse encourage la mise en place et le développement de structures ayant vocation à prévenir les atrocités, en faisant intervenir les diverses parties prenantes étatiques et non étatiques et en préconisant l'instauration de systèmes d'alerte précoce. Elle joue également un rôle moteur

dans le cadre de l'initiative « *Global Action Against Mass Atrocity Crimes* » (Action mondiale contre les atrocités de masse).

- » A l'occasion des entretiens multilatéraux, des consultations politiques et des dialogues sur les droits de l'homme, la Suisse fait valoir l'obligation qui incombe aux Etats de respecter les droits de l'homme dans leurs actions de prévention de l'extrémisme violent. Le cas échéant, en empruntant la voie bilatérale ou multilatérale, elle dénonce les violations des droits de l'homme commises dans le cadre de mesures de lutte contre l'extrémisme violent.
- » La Suisse appuie les efforts de ses partenaires pour instaurer un Etat de droit doté d'une bonne gouvernance dans les domaines de la justice et de la sécurité. Il s'agit notamment de garantir l'accès au système judiciaire et le respect des droits de l'homme afin de supprimer les discriminations et d'empêcher les abus dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme violent, surtout quand des enfants sont concernés.
- » La Suisse renforce son soutien politique aux activités de la société civile, qu'elle aide à jouer un rôle plus important. Elle veille tout particulièrement à ce que la lutte contre l'extrémisme violent ne serve pas de prétexte pour réduire la marge de manœuvre des citoyens et des défenseurs des droits de l'homme.
- » La Suisse contribue activement à promouvoir les activités des entreprises privées qui

prennent en considération la condition des droits de l'homme dans des situations de conflit ou dans des contextes complexes et fragiles. Elle soutient les mesures qui, dans le cadre de démarches commerciales et d'investissements, tiennent compte des risques pour les droits de l'homme, en privilégiant les initiatives qui associent l'Etat, le secteur privé et la société civile.

Champ d'action n° 5 : implication des communautés concernées, renforcement du rôle des jeunes et des femmes

Une société ne peut pas vivre en paix si elle n'est pas inclusive et si l'ensemble de ses membres ne se sentent pas dûment représentés, en ayant la possibilité de participer aux processus économiques, sociaux et politiques. Pour désamorcer le potentiel de violence au sein des communautés, il faut promouvoir l'intégration des populations défavorisées, qui sont bien souvent des femmes de tout âge, des jeunes et d'autres groupes sociaux désavantagés du fait de leur religion, de leur origine ou d'autres facteurs.

Renforcement des communautés
concernées

Objectif dérivé et opérationnalisation

Il convient d'accroître la capacité de résistance des groupes religieux et sociaux au sein de leurs pays respectifs ou dans le cadre

des diasporas afin de prévenir l'extrémisme violent en éliminant les tensions qui existent entre eux ou en leur sein.

- » La mise en œuvre de programmes de développement à long terme, consacrés en priorité aux pays et contextes fragiles, permet de renforcer la résilience des populations.
- » Soutenu par la Suisse et basé à Genève, le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (*Global Community Engagement and Resilience Fund* (GCERF)) s'appuie sur un partenariat public-privé pour promouvoir des projets visant à prévenir les tendances à la radicalisation au sein des populations locales. Il concentre son action sur le travail des jeunes, l'éducation, la formation professionnelle et l'amélioration de la condition féminine. Actuellement, il finance des projets de cette nature au Bangladesh, au Mali et au Nigéria. A partir de 2017, il fournira une aide au Kenya, au Kosovo et au Myanmar. Il est également prévu de créer un fonds pour le financement de projets de PEV consacrés aux migrants (dans les camps de réfugiés et les pays d'accueil et sur les itinéraires de transit). Au cours des quatre premières années d'existence du GCERF, la Suisse lui a octroyé une enveloppe d'environ 4 millions de francs.

Renforcement de la participation des femmes dans tous les domaines couverts par les mesures de PEV

Objectif dérivé et opérationnalisation

Pour promouvoir l'instauration d'alternatives à la violence extrême, il est important de favoriser une contribution active des femmes à la mise en œuvre des mesures de prévention de l'extrémisme violent, en tenant compte de leur rôle et de leurs droits dans la société.

- » Dans le cadre de toutes ses activités axées sur la PEV, la Suisse encourage la participation des femmes en tant que groupes cibles et parties prenantes. Ainsi, au titre du Plan d'action national (PAN) en cours de mise en œuvre, elle s'est engagée à appliquer la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (« Les femmes, la paix et la sécurité »), qui vise à renforcer l'implication des femmes et leur prise de responsabilités.

Prévention de la violence sexospécifique

Objectif dérivé et opérationnalisation

Les inégalités entre les sexes qui existent dans une société sont révélatrices de sa propension à la violence. C'est pourquoi il importe d'intensifier les actions de prévention des violences fondées sur le sexe.

- » La Suisse a renforcé son engagement en faveur de la prévention de la violence sexospécifique dans les contextes fragiles, en s'attachant à intégrer les jeunes et les hommes dans la démarche. A cet effet,

elle mène des campagnes d'information sur la dimension de genre et le droit des femmes dans les communes, où elle a aussi à cœur d'encourager la réflexion sur « l'identité masculine », les images viriles porteuses de violence et le renouvellement des notions de rôles inculquées aux garçons. Elle appuie également le développement de programmes s'adressant aux hommes victimes et auteurs de violences. Les représentations viriles stéréotypées et empreintes de violence ayant un impact tout particulier aux stades de la mobilisation et du recrutement, le travail accompli sur ce front est aussi un moyen de prévenir l'extrémisme violent.

Champ d'action n° 6 :
éducation, formation,
développement des capacités
et promotion de l'emploi

Pour une meilleure intégration sociale et économique, il faut promouvoir l'accès universel à l'éducation de base et à la formation professionnelle tout en instaurant des conditions propices au développement de l'esprit d'entreprise. Il s'agit ainsi de renforcer la confiance en la capacité de performance et d'initiative individuelle, de réduire les inégalités entre les sexes et de créer de nouvelles perspectives d'avenir.

Education

Objectif dérivé et opérationnalisation

En intégrant les droits de l'homme, l'éducation politique, le développement durable et la diversité culturelle aux programmes de formation, on stimule le développement de l'esprit critique, du respect mutuel, de la compréhension d'autrui et de la tolérance.

» La Suisse soutient l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, les sciences et la culture (UNESCO) ainsi que ses activités en matière de prévention de l'extrémisme violent, telles que l'élaboration de normes, de politiques et de plans d'action dans le domaine de la formation. Actuellement, l'UNESCO est en train de concevoir un guide sur ce thème à l'usage des enseignants, qui disposeront ainsi d'un ensemble d'outils pratiques pour aborder les questions relatives à la prévention de l'extrémisme violent avec leurs élèves, mettre en évidence l'importance de l'éducation et de l'esprit critique et réagir de manière appropriée aux manifestations d'intolérance et de racisme.

» Dans le cadre d'autres projets conduits par l'UNESCO, la Suisse s'engage aussi dans des programmes visant à promouvoir les droits de l'homme, l'éducation politique, le développement durable et la diversité culturelle via l'enseignement.

Inclusion sociale et économique

Objectif dérivé et opérationnalisation

La Suisse entend s'attaquer systématiquement aux facteurs de risques de l'extrémisme violent et en tenir compte dans toutes les autres activités consacrées à l'intégration socio-économique.

» La Suisse estime qu'il est important de mettre en adéquation les contenus de la formation professionnelle et les besoins du secteur privé. Pour stimuler l'esprit d'entreprise et promouvoir ainsi la création d'emplois, elle a mis en place un programme de « tables rondes » en faveur du développement économique local, qui permettent de réunir pour la première fois les représentants des sphères publique et privée et de la société civile pour faire le point sur leur situation et réfléchir aux mesures à prendre. Favorisant l'instauration d'un climat de confiance, ces initiatives sont particulièrement importantes dans les contextes fragiles, y compris dans des domaines dits « techniques », tels que la promotion du développement économique.

» La Suisse souhaite flexibiliser les modalités d'accès aux formations appropriées pour les groupes de personnes marginalisées. Un nombre croissant de jeunes sont exclus des filières de formation formelles, en particulier dans les Etats fragiles, où vivent des populations nomades ou déplacées, ou encore cantonnées dans des régions reculées et structurellement défavorisées. La Suisse apporte donc son soutien aux formations professionnelles qui associent

l'apprentissage et l'acquisition de compétences pratiques, ainsi que l'éducation de base en accéléré pour les jeunes qui n'ont pas suivi l'enseignement scolaire habituel. Dans ce contexte, elle travaille aussi en collaboration avec les écoles de groupes religieux (par exemple des écoles coraniques inscrites au registre national).

» La Suisse souhaite aider les jeunes à s'engager dans une activité professionnelle et permettre à ceux d'entre eux qui possèdent un diplôme d'acquérir une première expérience du monde du travail.

Champ d'action n° 7 : communication stratégique, Internet et réseaux sociaux

Développement d'alternatives à la rhétorique de l'extrémisme violent

Objectif dérivé et opérationnalisation

La Suisse appuie les efforts déployés pour formuler et communiquer une parole se substituant à celle de l'extrémisme violent. Elle contribue ainsi à l'affaiblir et à promouvoir d'autres formes de discours politique prônant le respect des droits de l'homme, des principes de l'état de droit et de la volonté de paix. Elle entend ainsi donner à la société civile les moyens de délégitimer la propagande en faveur de l'extrémisme violent.

» La Suisse veut encourager la collaboration avec des autorités religieuses qui, aux yeux

des croyants ou activistes modérés, sont capables d'inciter les jeunes militants à renoncer à la violence en tenant un langage crédible et autonome.

- » Dans le cadre de ses activités de prévention des atrocités, la Suisse contribue notamment à contrer les discours de haine, d'exclusion et de destruction qui nourrissent l'idéologie de la violence extrême et de la terreur.
- » Dans certaines régions ciblées (en particulier les Balkans), la Suisse apporte un solide soutien aux organisations de la société civile pour faire barrage à la propagande et à la rhétorique de l'extrémisme violent, en favorisant le développement des capacités d'utilisation des réseaux sociaux et des outils de communication.

Suppression des incitations à l'extrémisme violent véhiculées par Internet et les réseaux sociaux

Objectif dérivé et opérationnalisation

Les extrémistes violents, et en premier lieu le groupe « Etat islamique », se servent d'Internet et des réseaux sociaux pour atteindre leurs cibles. La diffusion massive de messages de propagande et de recrutement par ce biais représente un défi majeur. La Suisse entend le relever, avec la communauté internationale et le secteur privé, en prenant des mesures pour que les contenus contraires à la loi ou aux règles de conduite des opérateurs soient effectivement supprimés des médias numériques, dans le respect des

droits de l'homme (en particulier la liberté d'expression et la protection de la sphère privée) et du principe de proportionnalité.

» La Suisse agit pour intensifier la coopération entre les Etats et le secteur privé en vue de l'élimination des contenus qui contreviennent à la loi ou aux règles de conduite des opérateurs. C'est ainsi qu'elle s'engage en faveur de la mise en place de critères et de canaux de coopération communs en œuvrant dans le cadre des enceintes politiques régionales et internationales compétentes (groupe de travail du GCTF consacré à la lutte contre l'extrémisme violent, UE). A cet égard, il est important de pouvoir compter sur la mobilisation des entreprises d'Internet concernées et de l'ensemble de la société civile, tout en créant les conditions d'une collaboration efficace.

» Le DFAE fournit un appui aux autorités compétentes en matière de sécurité (en particulier fedpol) pour faciliter la coopération avec les acteurs nationaux et internationaux sur le front opérationnel, obtenir des informations sur les activités criminelles présumées en lien avec la Suisse et contribuer à la suppression des contenus prônant l'extrémisme violent (notamment par le biais de l'unité de l'Union européenne chargée du signalement des contenus sur Internet au sein d'Europol).

4 Priorités stratégiques : les jeunes, les femmes et la Genève internationale

Les différents champs d'action prévus intègrent des thématiques globales communes auxquelles la Suisse entend donner la priorité en raison de leur importance particulière pour la prévention de l'extrémisme violent. Elle estime ainsi que, dans ce domaine, il est primordial d'aider et de conforter les jeunes et les femmes. En matière d'extrémisme violent, les adolescents et les jeunes hommes ainsi que les femmes et les jeunes filles peuvent jouer divers rôles, qu'il s'agisse de soutenir ou de promouvoir activement cette cause, de commettre des actes qui s'en réclament ou d'en être les victimes, comme cela est bien souvent le cas. Néanmoins, et avant tout, ces groupes de population peuvent être des acteurs efficaces de la prévention de l'extrémisme violent : il convient donc de les rallier à cette démarche, tout en assurant leur protection.

Avec la priorité stratégique « **Jeunes** », la Suisse a pour objectif d'actionner un levier efficace pour créer des alternatives à la violence extrême et ouvrir ainsi de nouveaux

horizons. Il s'agit de faire une place aux jeunes dans la gouvernance locale et le dialogue politique, par exemple en soutenant des projets tels que celui qui est déployé dans des quartiers de Tunis d'où sont issus de très nombreux combattants terroristes étrangers. Parmi les autres axes d'intervention consacrés à la jeunesse figure l'élaboration de normes et de recommandations internationales portant sur la justice juvénile dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. Il est également important de stimuler l'épanouissement de l'esprit critique, du respect mutuel, de la compréhension d'autrui et de la tolérance dans le cadre des programmes éducatifs. Le renforcement de l'intégration sociale et économique des jeunes passe par une amélioration de l'éducation de base et de la formation professionnelle dans les contextes fragiles, mais aussi par la création d'emplois. Depuis 2012, plus de 300 000 personnes, principalement des jeunes, ont bénéficié d'une formation professionnelle dans 20 pays considérés comme prioritaires par la Suisse. Conformément au Message

sur la coopération internationale 2017–2020 adopté par le Conseil fédéral, les fonds alloués à ce domaine doivent être augmentés de moitié par rapport à leur niveau actuel. En matière de développement des compétences et de création de nouvelles possibilités d'emplois, le secteur privé joue un rôle clé : la Suisse va donc multiplier les initiatives menées en partenariat avec des entreprises tout en s'attachant à renforcer la contribution qu'elles apportent dans le cadre des activités du Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (GCERF).

Avec la priorité stratégique « **Femmes** », la Suisse est déterminée à promouvoir la mobilisation des femmes en faveur de la prévention de l'extrémisme violent, en qualité d'actrices, de parties prenantes et de cibles privilégiées. A ce titre, elle encourage leur participation aux processus de prises de décisions politiques, conformément aux engagements souscrits dans le Plan d'action national (PAN) actuel en vertu de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (« Les femmes, la paix et la sécurité »). Des mesures concrètes sur le terrain doivent permettre d'impliquer les femmes dans les processus politiques, le dialogue politique inclusif et la gouvernance locale. En outre, la Suisse va faire en sorte que la perspective de genre soit systématiquement intégrée dans les stratégies et les plans d'action visant à prévenir l'extrémisme violent ainsi que dans les règles de gouvernance du secteur de la sécurité.

Pour assurer la mise en œuvre du plan d'action, les représentations suisses sur place fourniront un appui direct aux projets de PEV locaux. En outre, **la Genève internationale jouant un rôle important, il s'agira de faire valoir et d'exploiter davantage ses atouts.** Les organes de l'ONU basés à Genève ainsi que les autres organisations et institutions internationales qui y sont implantées et qui ont vocation à promouvoir les droits de l'homme, le droit international humanitaire et l'état de droit (notamment le Conseil des droits de l'homme) peuvent servir de catalyseurs pour la prévention de l'extrémisme violent. Organisée avec l'ONU, la Conférence de Genève sur la prévention de l'extrémisme violent d'avril 2016 s'inscrit également dans ce contexte. En outre, par l'appui qu'elle fournit au Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (GCERF), également basé à Genève, la Suisse soutient des projets devant contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques prioritaires à l'échelle locale. Il s'agit également de s'appuyer sur les organisations et les institutions scientifiques établies à Genève pour poursuivre la recherche appliquée et la formation continue en matière de PEV. Ainsi, le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées, Genève (DCAF) et le Centre de politique de sécurité, Genève (GCSP) justifient d'un vaste savoir dans ce domaine, qui leur vaut un haut niveau de reconnaissance internationale.

Impressum

Edition :

Département fédéral des affaires étrangères DFAE
3003 Berne
www.dfae.admin.ch

Mise en page :

Communication visuelle DFAE, Berne

Photos page de couverture :

Frederic Courbet/Panos

Commandes :

Information DFAE

www.dfae.admin.ch/publications

Courriel: publikationen@eda.admin.ch

Cette publication est également disponible en allemand, italien et anglais et peut être téléchargée sous www.dfae.admin.ch/publications.

Berne, 2016

